



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 14 décembre 2020**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Sandoz, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2021
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2021
5. Motion du PLR intitulée « Pour une gestion partagée de nos bâtiments »
6. Motion du PLR intitulée « Transparence de la sécurité au centre fédéral pour requérants »
7. Motion du PLR intitulée « Pour une réflexion sur le réseau électrique de la Commune de Boudry »
8. Motion du PLR intitulée « Pour une meilleure sécurité de la population boudryenne »
9. Informations du Conseil communal
10. Questions

Le président ouvre la dernière séance de cette législature en précisant que cette séance est retransmise par zoom. Cela nécessite quelques ajustements, dont le fait de ne pas se lever pour prendre la parole, afin d'éviter les bruits désagréables de chaises pour ceux qui écoutent depuis chez eux et de parler fort et distinctement. Après quelques questions de détails, le secrétaire débute l'appel.

## **1. Appel**

34 conseillers généraux sont présents.

Mmes A. Fivaz Meisterhans et Ch. Vogel Oberlin, ainsi que MM. P.-A. Cachelin, D. De Paola, J. Dovere et S. Keller sont excusés.

M. K. Bangana est absent.

La majorité absolue est fixée à 18.

## **2. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 - correspondance**

M. J.-D. Böhm, en son nom, concernant la page 3, à la suite de son intervention où il demandait à ce que les trois lettres soient lues dans leur intégralité. Il dit qu'il a reçu comme réponse la citation de l'art. 29 du RGC, mais à ce jour, il est étonné de n'avoir reçu aucun courrier.

M. D. Schürch lui dit qu'il pense qu'il aurait pu consulter ces documents, le soir même auprès du président ou alors directement à l'administration.

M. K. Atchade, en son nom, déclare que selon l'art. 29 du RGC la correspondance doit être mise à disposition des conseillers généraux. Il ne trouve pas normal qu'un membre doive la réclamer.

M. D. Schürch lui assure que l'administration lui fera parvenir une copie.

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture de la lettre de Mme Marie Gontier, habitante du Chemin Sur-la-forêt 5 à Boudry, indiquant qu'elle a été nouvellement élue et qu'elle est milicienne dans le parti des Verts, écologie et liberté. Toutefois, elle présente un certain « handicap social » à savoir qu'elle est devenue intolérante aux champs électromagnétiques. Elle demande si quelques aménagements pourraient être envisageables pour la prochaine séance du 17 décembre 2020. Elle indique qu'elle en a déjà discuté avec M. D. Schürch.

M. D. Schürch indique qu'après avoir reçu cette lettre, il a pris contact avec Mme M. Gontier et l'a avertie qu'étant donné le délai très court jusqu'au jeudi 17 décembre, cela risquait d'être compliqué. Ensuite, il veut bien étudier les solutions qui pouvaient être mises en place, mais comme ces mesures concerneront plutôt le dicastère des bâtiments, il transmettra cette demande à son collègue M. J.-M. Buschini.

Le président demande si Mme M. Gontier a reçu une réponse à sa lettre.

L'administrateur lui indique que sa demande a été traitée ce soir lors de la séance du Conseil communal et qu'il lui téléphonera demain pour lui exposer quelques propositions.

M. S. Agbaro, en son nom, pense qu'il sera difficile de trouver une solution pour cette dame, espère que ce problème ne se propagera pas et suppose qu'il faudra voir cela au cas par cas.

Le président rappelle qu'au point de la correspondance, il n'y a pas de discussion.

M. A. Mary, au nom du PLR, demande au président s'il a reçu la lettre du 20 novembre 2020 concernant la demande de formation des nouveaux conseillers généraux pour la législature 2021-2024.

M. D. Schürch lui répond qu'il avait pensé la lire dans la séance du jeudi 17 décembre 2020 afin de voir directement l'intérêt des nouveaux conseiller-ère-s. Cette formation pourrait être organisée par l'administrateur.

M. A. Mary demande donc que cette lettre soit transmise au prochain président.

### **3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2021**

M. D. Schürch explique que ce budget est imprégné de deux éléments importants. Premièrement, la fin de la réforme fiscale qui concerne l'impôt sur les personnes physiques, c'est-à-dire environ 5 % de recette en moins. Toutefois, cela reste à confirmer, car avec la crise du Covid qui s'ajoute à tout cela, certains employés auront touché, avec les RHT, que le 80% de leur salaire et il y aura certainement encore des demandes de rectification. Deuxièmement, il y a une annonce que les recettes de l'impôt sur les personnes morales pourraient diminuer de 30%. A ce sujet, il dit que cette diminution se retrouvera surtout dans le fonds lié au nombre d'emplois, car concernant l'impôt en lui-même, comme le plus gros contribuable de Boudry ne travaille pas dans un domaine qui a été touché par le Covid-19, il pense que les pertes seront plus légères que prévu. En revanche, le fonds dépend de toutes les entreprises du canton et là, il pense que cela sera sérieux. C'est donc un budget un peu particulier. Pour l'instant, les rentrées fiscales de 2020 sont assez bonnes, toutefois il n'est pas à l'abri d'une demande de rectification d'une entreprise, c'est déjà arrivé à Boudry pour CHF 700'000.00. Il va continuer à suivre les entrées grâce aux outils mis en place et cela sera pour le Conseil communal un bon indicateur pour préparer les budgets suivants, 2022, 2023. Il faut aussi savoir que la ponction qui a été faite au niveau du fonds conjoncturel correspond environ au 10%, donc ce fonds devrait permettre à la commune de tenir pour les deux exercices suivants. Après, il sera possible de mesurer, non plus d'une manière budgétaire, mais réellement les conséquences de cette réforme fiscale. En parallèle, la population augmente encore légèrement et continue à évoluer de par sa catégorie, un peu plus « classe moyenne ». De plus, il y a de nouvelles entreprises qui s'installent. Il n'est pas trop pessimiste, même s'il y aura 2-3 ans difficiles. Évidemment, si tout cela perdure, il faudra alors trouver d'autres solutions. A ce moment-là, il faudra sûrement faire des économies et cela ne sera pas simple. Avant de sacrifier certaines prestations ou alors certains postes dans l'administration communale, il pense qu'il est important de passer cet exercice 2021 et de voir ce qu'il se passera dans la réalité. Comme il l'a déjà dit, c'est très difficile de faire un budget dont on pourrait garantir l'exactitude, ce n'est jamais le cas d'ailleurs, puisque c'est toujours une projection dans l'avenir et les informations qu'il reçoit ne sont pas toujours d'une qualité exceptionnelle, surtout en terme de recettes. C'est relativement facile pour les dépenses, c'est un peu plus compliqué pour les recettes. Finalement, aujourd'hui, il est quelqu'un d'assez optimiste, malgré quelques inquiétudes. Il tient aussi à rappeler que cela fait 20 ans qu'il fait de la politique à Boudry, qu'il a voté au début des budgets où il y avait environ 2 mio de francs de déficit. Puis petit à petit, les choses se sont améliorées, le poids de la dette

a énormément diminué et va encore diminuer ces prochaines années, car il y a encore des emprunts qui sont au-dessus de 2% qui, peut-être, à l'échéance pourront être remplacés par des nouveaux avec un taux égal au dernier renouvellement : 0,44%. Il y a donc des moyens d'économiser sans artifice et en parallèle, il continue de réduire la dette. Il signale aussi que les derniers emprunts conclus par la Commune ont été amortis, non pas comptablement, mais vraiment financièrement. Chaque année, la dette est réduite d'environ CHF 800'000.00, cela peut être plus si l'année fiscale est bonne et si l'année 2020 est comme il prévoit et qu'il a une confirmation du résultat, il peut imaginer alimenter une réserve pour des projets futurs. Il conclut en disant que pour lui, ce budget est assez bon vu les circonstances actuelles.

M. P. Meisterhans demande si la commune a été mise au courant de la situation concernant Celgène, son changement de nom et de l'influence que cela aura sur les impôts.

M. D. Schürch lui répond qu'en effet, il était au courant depuis presque 2 ans. A l'époque, il y a eu des négociations avec le Service des contributions et un certain nombre d'années d'impôts avait été garanti, qu'elle que soit la situation. À terme, il y a plusieurs options. Peut-être que ceux qui ont racheté, Bristol-Myers Squibb, vont rapatrier les activités ici, ce qui serait évidemment favorable, peut-être qu'ils partiront... Il est toujours aux aguets et se renseigne toujours auprès du Service des contributions, mais il est vrai que si Celgène arrêta de payer ses impôts, cela serait quand même une catastrophe. Mais ce n'est pas le cas, du moins pas encore pour 2021.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, indique le travail et les votes ont eu lieu en trois phases différentes. Phase 1, avant l'examen proprement dit du rapport du Conseil communal sur le budget 2021, la Commission a pris note d'une erreur du guichet social régional (GSR) qui, suite à une inversion dans les chiffres, a pour conséquence une correction à la hausse de notre participation au frais sociaux de CHF 121'000.00. Cette erreur a été découverte après l'établissement du budget que chacun avait reçu au départ. En conséquence, la Commission a examiné deux propositions de modification du budget original et par 5 oui et 1 non, elle a accepté la première solution, la compensation de la charge supplémentaire en ayant recours à la réserve conjoncturelle. Cette ponction représentant que le 10% du montant total de cette réserve. Le résultat d'un vote pour la question de savoir si la Commission accepte qu'un amendement soit rédigé dans ce sens est acceptée par 5 oui et 1 non. S'agissant du GSR, la Commission souhaite que le Conseil communal exige un rapport complet annuel sur les activités de ce dernier. La dernière phase, quant au rapport général, il a été accepté à l'unanimité. Il s'agit d'un budget de crise avec des investissements relativement bas. Il est à souligner qu'il a été demandé, en effet, à tous les services de la commune d'économiser, ce qui se remarque à l'étude du budget.

M. D. Schürch demande, avant que les partis ne s'expriment, que dans la procédure de ce soir, il soit fait comme à la Commission de gestion et des finances ; c'est-à-dire, que l'assemblée s'exprime d'abord sur l'amendement, sur cette proposition du Conseil communal de ponctionner les CHF 121'000.00 dans la réserve conjoncturelle, ainsi cela sera ensuite relativement claire dans le débat. Il tient encore à apporter une précision à ce sujet, le Conseil communal a tout de suite vu qu'il y avait une erreur dans les chiffres donnés par le GSR et Mme M. Braghini, au nom du Conseil communal a interpellé ce dernier au mois d'octobre. À ce moment-là, il aurait encore été tout à fait possible de corriger le budget si cette erreur avait été confirmée. Mais en réalité, le GSR a remis un tableau où tout était inversé, c'est-à-dire la population entre les communes concernées, Milvignes, Cortaillod, La Grande Béroche et Boudry et forcément aussi les montants liés aux dossiers. D'ailleurs, Mme M. Braghini va encore donner quelques précisions.

Mme M. Braghini dit qu'effectivement le 23 octobre, elle a interpellé le guichet social à ce sujet et ils lui ont confirmé que ces chiffres étaient justes. Le lundi 26 octobre, il y avait la séance pour l'adoption du budget avec les conseillers communaux de Cortaillod, Milvignes, La Grande Béroche, ainsi que le

président de la Commission et M. Binggeli, chef de service du guichet social, et à ce moment-là, elle a encore soulevé la question devant tout le monde. Tout le monde a été d'avis que tout était en ordre, même Cortaillod, qui finalement quelques semaines après a remarqué l'erreur, donc le budget a été accepté par la Commission sociale tel quel, avec la mention que Boudry avait soulevé ce dysfonctionnement, mais avec la réponse que tout était juste ainsi.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare qu'il s'exprimera sur la proposition et sur le budget en général. Il dit que le Parti socialiste a pris connaissance du projet de budget 2021 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. En introduction, il tient toujours à remercier les autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter un budget qui certes se solde cette année par une perte de CHF 323'000.00 (compte non tenu des CHF 121'000.00 supplémentaires couverts par la réserve conjoncturelle, mesure que le parti socialiste approuve), mais qui limite les dégâts prévisibles dus à la grave crise que nous traversons. Sur le fond, le parti socialiste partage les constats et les choix du Conseil communal, notamment sur les points suivants : il faudra inévitablement tabler sur une baisse de l'impôt sur les personnes morales, sur une diminution aussi de celui sur les personnes physiques, peut-être même ici plus importante que prévue étant donné le nombre de salariés ayant été mis au chômage partiel ou même, ayant perdu leur travail. L'impôt perçu sur les frontaliers risque lui aussi de diminuer, certains d'entre eux ayant également perdu leur emploi. Il constate à nouveau que dans l'ensemble, et la Commission de gestion et des finances vient de le rappeler, les autorités veillent à diminuer toute dépense superflue, cela dans tous les services, voire même à leur imposer une diminution partout où cela s'avère nécessaire. Il salue aussi au passage la politique de la Commune vis-à-vis de ses salariés : dans la crise que nous traversons, il demeure de fait important de maintenir leur pouvoir d'achat. Seul petit bémol, et c'est là une réserve qu'il a déjà exprimée ici à plusieurs occasions et qui vaut aussi en période de crise, il peut comprendre qu'étant donné la situation, les investissements soient restreints à l'essentiel, mais il ne faudrait pas qu'à force de différer les dépenses, ces dernières finissent par être, à l'avenir, plus importantes que prévues. Pour l'avenir, il fait à nouveau preuve de la même prudence, teintée d'un certain pessimisme, que le Conseil communal, étant donné les faits suivants : l'évolution de la conjoncture pour l'année 2021 demeure aléatoire à tous points de vue. Même si le pire n'est pas toujours sûr, comme le dit le proverbe, les aléas de la crise actuelle ont montré à quel point l'avenir demeure incertain. Il y a une année, qui aurait par exemple imaginé une seconde qu'il faudrait siéger ce soir à distance et masqués ! Il gage aussi que loin de continuer leur diminution, les dépenses dues à l'aide sociale vont certainement augmenter l'année prochaine, quand la crise fera sentir tous ses effets, notamment sur les secteurs économiques les plus vulnérables. L'État ayant dû beaucoup dépenser pour pallier les effets de la crise, et à juste titre, le parti socialiste soutient ces efforts, il n'est pas exclu que cela accélère encore son intention de reporter certaines de ses charges sur les communes. Enfin, à un moment où il est envisagé une fusion avec les communes voisines de Cortaillod et de Milvignes, le risque existe que la détérioration de la situation financière de Boudry rende ce mariage plus compliqué à concrétiser, notamment quand il s'agira de s'entendre sur un taux d'imposition commun. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que les membres poseront sur tel ou tel poste, le parti socialiste acceptera à l'unanimité et avec remerciements le budget 2021 de Boudry.

M. S. Schneider, au nom du PLR, indique que le budget a été accepté dans son ensemble, malgré plusieurs abstentions et un refus. En revanche, le groupe souligne le fait que ce budget a été accepté dans le but de ne pas paralyser le fonctionnement de la commune, mais il trouve que celui-ci ne représente pas une vision claire et précise de l'exercice réel prévu pour 2021, du fait de puiser déjà dans les réserves conjoncturelles. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. B. Geiser, au nom du PLR, déclare que cela concerne principalement le rapport complémentaire. Il a titré son intervention : Modification du budget 2021 et réaction face au GSR. Le PLR ne veut pas s'opposer au budget 2021 que la commune présente ce soir, et ainsi permettre au nouveau Conseil général qui sera mis en place le 17 décembre de fonctionner normalement. Toutefois, les imprécisions

et différents avis contradictoires du GSR font écho auprès du groupe sur plusieurs plans. Voir à ce sujet le rapport complémentaire présenté ce soir par le Conseil communal au Conseil général. Par ailleurs, il pense aux faits suivant : 1) Un problème financier a été découvert dans le cadre de l'anneau d'athlétisme à Colombier. 2) Les Services sociaux de la Chaux-de-Fonds sont dans un scandale financier pour des sommes énormes. Considérant cela, il pense qu'une révision complète et précise des comptes du GSR est nécessaire. Aussi, il demande que le Conseil général réunis ce soir, vote une demande au Conseil communal afin qu'il relaie cette demande auprès du GSR, pour faire toute la lumière sur l'adéquation de ses comptes, par un organisme indépendant. Il est nécessaire de faire une clarification pour que la confiance règne au sein du futur Conseil général. Il fait une proposition de texte à voter : **Le Conseil général de la Ville de Boudry demande au Conseil communal d'écrire au GSR afin qu'il fasse réviser ses comptes 2020 par un organisme indépendant et lui communique les moyens utilisés, les résultats obtenus et les finalités découvertes.**

M. D. Schürch indique que tous les syndicats ont des comptes qui sont contrôlés, c'est une obligation légale. Toutefois, lors de ces contrôles, ce sont surtout la concordance entre les différents documents et la comptabilité qui sont étudiés et personne n'est jamais à l'abri de ce qui s'est passé à Colombier. Il s'adresse à M. J.-M. Buschini, s'il pense au dossier de l'anneau d'athlétisme, malgré un organe de révision, cela n'a pas empêché quelqu'un de détourner des montants assez importants en créant de faux documents. Mais, en l'occurrence avec le GSR, c'est un problème de budget et non un problème de comptes. C'est une différence assez grossière qui a tout de suite interpellé le Conseil communal de Boudry, dès la première séance. Cela ne lui semblait pas possible d'avoir une si grande réduction de dossiers et c'est pour cette raison que Mme M. Braghini a posé la question. Toutefois, comme le GSR a répondu que tout était juste, Boudry a fini par introduire ce montant dans son budget. Cependant, il propose que le Conseil communal demande à tous les syndicats d'obtenir le rapport de l'organe de révision si le législatif le souhaite.

M. A. Sandoz, en son nom, demande si le Guichet social régional est donc mis sur le même plan qu'un syndicat intercommunal. M. D. Schürch lui répond positivement.

M. B. Thomson, en son nom et au nom de la Commission de gestion et des finances dont il fait partie. Il a entendu que Mme M. Braghini a déjà posé la question au GSR en date du 23 octobre 2020 à propos de chiffres qui semblaient erronés. Le 26 octobre, le budget a été accepté en séance de la Commission sociale, malgré le soupçon toujours présent d'une éventuelle erreur. Le 2 novembre, la Commission de gestion et des finances siégeait une première fois pour examiner le projet de budget 2021. À cette date-là, aucune erreur n'est reconnue. Le 19 novembre, il a un rapport complémentaire, l'erreur est enfin connue et les effets de cette erreur ont été compris. Le 7 décembre, la Commission de gestion et des finances siégeait à nouveau pour considérer ce projet de budget. C'est à ce moment-là, en début de séance, que cette situation a été présentée aux membres présents. Ensuite, le Conseil communal a demandé l'avis des commissaires par rapport aux deux options présentées. Il y a eu 2-3 minutes de réflexion pour utiliser notre avis pour le rapport que tous les membres du législatif a reçu par la suite. Il n'accepte pas cette façon de procéder. Si le Conseil communal souhaite l'avis de la Commission de gestion et des finances, cela ne pose aucun souci, mais entre le 19 novembre et le 7 décembre, il y a 18 jours pendant lesquels le Conseil communal aurait pu prendre contact avec les membres de la Commission de gestion et des finances en expliquant la situation et demandant une réflexion sur les différentes options à choix. C'est le minimum de respect qu'il demande pour le travail de cette commission. Pour cette raison-là, il s'abstiendra de se prononcer sur ce budget.

M. D. Schürch lui indique qu'il doit y avoir eu un petit problème. Peut-être que M. B. Thomson ne relève pas régulièrement sa boîte aux lettres électronique, mais ce document comprenant les deux propositions a été envoyé à la Commission de gestion et des finances, le 27 novembre 2020, soit 10 jours avant la séance. Il a quand même fallu le rédiger ce document.

M. P. Pedimina, en son nom, demande pourquoi un nouveau budget modifié n'a pas été refait.

M. D. Schürch explique que c'était une question de délai. Une fois que les budgets sont prêts, reliés, il faut les envoyer au minimum 14 jours avant la séance. De plus, il faut que les membres de la Commission de gestion et des finances qui siègent une semaine avant aient aussi le temps de le lire. Donc, il était plus simple de faire un rapport complémentaire et d'amender le budget. En fin de compte, la seule chose qui change dans ce budget relié, c'est le fait qu'une ponction est faite à la réserve conjoncturelle, au niveau du budget, cela ne se voit pas tellement. Ce montant est budgétisé et cela se verra aux comptes, car effectivement cette réserve conjoncturelle existe. Mais le résultat final est exactement le même, après cette ponction. C'est pour cela qu'il a été pris cette décision et surtout pour cette question de délai. D'ailleurs le travail du budget, c'est toujours un stress, car dans ce document, il faut introduire de nombreux chiffres qui viennent d'ailleurs, des chiffres de l'Etat, typiquement l'aide matérielle, puisqu'il est parlé de l'aide sociale maintenant, des chiffres des différents syndicats et ce n'est pas toujours très facile de les obtenir, donc c'est bouclé toujours au dernier moment. Il profite aussi de présenter M. M. Aubry, nouvel employé communal à la comptabilité, qui rédige ensuite des commentaires. C'est vraiment un grand boulot. Il cite encore le rapport préliminaire qui comprend aussi des éléments externes et puis il termine par faire la conclusion, cependant il doit avoir tous les éléments pour pouvoir écrire cette conclusion. Voilà les raisons pour lesquelles il n'a pas été refait un nouveau budget relié qui aurait de toute façon dû être accompagné d'un courrier explicatif qui décrivait les modifications.

M. V. Berger, en son nom, pose la question suivante : si les documents doivent parvenir 14 jours avant, comment cela se fait-il que le rapport complémentaire est arrivé même pas une semaine avant le Conseil général ? Il lui semble que les délais sont variables.

M. D. Schürch lui répond que ce n'est pas le même timing. Les budgets ont été envoyés, la Commission de gestion et des finances a pu en prendre connaissance. Ensuite le GSR a enfin parlé de cette erreur, donc le Conseil communal a fait un rapport complémentaire pour cette même commission et il lui a proposé deux options : le déficit avec les 120'000.00 en plus ou la correction avec la réserve conjoncturelle. Une fois que la commission s'est prononcée, il a été refait un rapport complémentaire à l'attention de tous les membres du Conseil général. C'est vraiment un cas particulier et le Conseil communal n'a pas fait exprès. Il tient à préciser que les autres rapports ont toujours été envoyés dans les délais.

M. P. Pedimina, en son nom, comprend tout à fait que le Conseil communal ne l'a pas fait exprès, que la situation est malheureuse et que tout cela découle d'une transmission de mauvaises informations. Mais, il trouve que c'est regrettable quand même, car les éléments sont connus puisqu'il a été possible de faire le rapport complémentaire et même si ce n'est pas quelque chose de fondamental qui va changer, il sait qu'il y aura une influence au niveau des investissements et cela mérite une réflexion. Ce qui l'a étonné encore davantage, c'est que dans le rapport complémentaire, il y a le plan financier et ce plan a été modifié sans explication. Il rappelle que c'est la fin d'une législature et ce budget, avec ce plan financier sera pour la nouvelle équipe de la nouvelle législature. Il trouve qu'il y a beaucoup d'éléments regrettables et il est surpris de la manière de faire et trouve cela un peu particulier.

M. D. Schürch lui répond qu'il est tout à fait d'accord avec lui concernant le « un peu particulier », mais c'est parce que la situation est particulière. Il a expliqué un peu le timing et il dit que c'est aussi à ça que sert la Commission de gestion et des finances, lorsqu'il y a un souci de ce type-là, le Conseil communal doit pouvoir la consulter, c'est la raison pour laquelle la commission a reçu deux propositions, cela fait partie du travail parlementaire. Donc, une fois que cette commission a tranché, le Conseil communal a fait un rapport suivant avec la correction acceptée par la majorité de la Commission de gestion et des finances. Au sujet du plan financier, il donne juste une remarque, car c'est compliqué, d'un côté c'est une obligation de la LFinEC, mais selon les années, chacun peut

remarquer qu'il n'est pas possible que cela tienne la route, car le cashflow ne sera pas suffisant pour payer les investissements prévus. En effet, la marge de l'autofinancement se situe toujours entre 2,5 et 3 mio de francs. Pour 2021, il y a encore une spécialité, c'est que l'Etat a remis une certaine longueur de routes aux communes. En ce qui concerne Boudry, le tronçon le plus important passe par la fin de l'avenue du Collège, la rue O.-Huguenin, le faubourg Ph.-Suchard et les Gillettes et pour cela, la Commune a reçu env. 1,2 mio de francs pour le « goudron » et env. CHF 200'000.00 pour les murs, principalement le long des Gillettes. Il se pourrait donc que la commune se retrouve avec une capacité d'investissement un peu plus élevée, ce qui n'est pas négligeable. Il ajoute encore qu'il fait partie de ceux qui pensent que s'il est possible, dans une période de crise un peu marquée, que les commune et/ou les collectivités arrivent à dégager des moyens pour soutenir l'économie, c'est plutôt une bonne chose, mais il sait que tout le monde ne pense pas comme lui. D'ailleurs, il dirait que déjà dans la situation de ce soir, il a été décidé de prendre les CHF 121'000.00 dans la réserve conjoncturelle, c'est aussi pour garder la capacité d'investissements, sans tenir compte, des routes dont il vient de parler.

M. R. Dubois, en son nom, revient sur la proposition du PLR. Il imagine que cela serait comme un postulat qui accompagnerait le rapport à l'attention du GSR. Il dit qu'il n'a bien sûr pas eu le temps d'en parler avec le groupe, mais personnellement, il partage le fond de cette demande et d'ailleurs il en avait aussi été parlé en Commission de gestion et des finances. Toutefois, il demanderait une modification allant dans le sens de ce qu'a dit M. D. Schürch, c'est-à-dire de demander des compléments ou un rapport d'information au sujet du « bug » qu'il y a eu, plutôt qu'une révision des comptes complémentaires. En effet, ce que fait un organe de révision, que ce soit dans le cadre d'une révision restreinte ou ordinaire, ce n'est pas une vérification du fonctionnement interne de l'entité, mais un contrôle pour voir si tout est conforme au Code des Obligations, etc. À son avis, le problème n'est pas au niveau de la révision des comptes, mais s'il y a un problème, c'est peut-être plutôt un souci de contrôle interne. Il demande donc si le PLR peut amender ou modifier sa proposition dans ce sens, afin qu'il puisse l'accepter et également afin d'éviter des coûts supplémentaires pour mandater un réviseur externe. Il fait une proposition d'amendement : Le Conseil général de Boudry demande au Conseil communal d'exiger un rapport sur les dysfonctionnements qui ont eu lieu par rapport aux montants inscrits dans le budget 2021 du GSR. Il remercie l'assemblée de son attention.

Le président demande à M. B. Geiser s'il est d'accord avec cette modification. M. B. Geiser indique qu'il souhaite quand même que les comptes soient vérifiés, c'est important pour lui.

M. R. Dubois indique qu'il contre-amende le postulat de M. B. Geiser dans le sens qu'il vient d'exprimer.

M. B. Thomson, en son nom, ajoute qu'il avait demandé en Commission de gestion et des finances d'obtenir un rapport régulier sur le fonctionnement et cela avait été accepté par le Conseil communal. Cela fait maintenant 11 ans que l'organisation du GSR existe et il n'y a jamais eu un seul rapport. Il lui semble que le Conseil communal a proposé une fois par législature, il trouve que c'est un minimum, il aurait même souhaité demander un rapport tous les deux ans et ainsi, cela expliquerait comment un demi-million des impôts de Boudry sont dépensés dans cette organisation.

M. P. Pedimina, en son nom, demande encore quelque chose concernant le plan financier. Qu'est-ce qui fait qu'en 2022, les chiffres passent de CHF 427'000.00 (p. 14 du budget) à CHF 1'660'000.00 (rapport complémentaire). Il y a bien eu cette explication concernant les changements pour 2021, mais est-ce cela qui explique cette différence ?

M. D. Schürch dit que la prévision 2022 est peut-être réaliste par rapport à ce qui est connu maintenant, mais pour 2023, franchement, il faudra voir comment cela ira. S'il regarde les entrées des revenus fiscaux, il voit quand même une grosse différence, mais il n'est pas sûr que cela soit juste. Il explique que l'année prochaine, il y aura le même tableau avec une année de plus et à ce moment-là



les chiffres pour l'année 2022 auront certainement changé. Il demande si M. S. Testuz peut répondre à cette question.

M. S. Testuz pense que c'est la version du budget (le livret) qui doit faire foi, mais il faudra encore qu'il fasse quelques recherches. Sur le réseau, là où il vient de se connecter, il voit que le document du rapport complémentaire a été modifié, mais il n'a, pour l'instant, pas d'explications.

M. V. Berger, en son nom, pose encore une fois la même question. Pourquoi est-ce qu'il a été envoyé 20 jours avant des documents, puis un rapport complémentaire sur lequel il faut voter, alors que ces documents ne sont pas justes, qu'ils comprennent des erreurs qui ne sont pas explicables. Cela lui pose un problème.

Le président intervient. Il rappelle que le point principal de la votation est de savoir si le législatif accepte une ponction de CHF 121'000.00, soit à peu près 10% de la réserve conjoncturelle afin de ne pas péjorer la capacité d'investissement 2021. Il ne dirait pas que le reste ne sont que des garnitures, loin de là, mais il pense que la finalité est quand même cela. Il faut savoir si l'on veut accroître le déficit ou le garder dans les limites qui permettent des investissements souhaitables.

M. K. Atchade, en son nom, s'excuse de revenir sur ce qui a déjà été dit, mais il attaque le fond même de la question, à savoir si c'est autorisé de ponctionner cette réserve conjoncturelle. Il lit que le rapport se réfère à l'article 17 du Règlement communal sur les finances (RCF), du 29 juin 2015. Il aimerait connaître les motivations à utiliser cet article. Il demande au Conseil communal d'expliquer au milicien qu'il est, les règles qu'il applique pour utiliser cet article 17. Il l'a lu, mais il n'est pas sûr qu'il soit bien permis de l'utiliser pour faire le tour de passe-passe qui est proposé ce soir.

M. D. Schürch lui dit qu'il est possible de ne pas faire cette ponction, mais alors, il aurait fallu que la Commission de gestion et des finances fasse le deuxième choix, c'est-à-dire de maintenir le déficit avec CHF 121'000.00 de plus qui aurait péjorer Boudry dans sa capacité d'investissement, qui n'est déjà pas très élevé pour 2021. C'était une option. Maintenant, il est décidé d'utiliser cette réserve conjoncturelle, dans une année où il y a un vrai problème conjoncturel.

M. K. Atchade insiste, il veut savoir si c'est autorisé, si Boudry a le droit d'utiliser cette réserve. Il a envie de voter oui, mais il veut être que Boudry le droit de l'utiliser.

M. D. Schürch lui répond que oui, Boudry a le droit de le faire car justement dans le contexte actuel, il y a un problème conjoncturel. Après, même si c'est pour compenser un problème qui est lié au GSR, Boudry peut décider d'utiliser cette réserve. Le Conseil communal aurait aussi pu proposer de faire une plus grande ponction dans cette réserve et ainsi présenter un budget équilibré à CHF 0.00. Si le Conseil communal n'a pas choisi cette option, c'est parce qu'il pense qu'il aura besoin les deux années prochaines du million qu'il va rester dans cette réserve. Il essaie d'anticiper ce qui peut l'être. Après, peut-être qu'il se trompe et qu'en 2020, il y aura un bingo sur le plan fiscal, mais cela l'étonnerait. C'est pour cette raison qu'il a décidé de juste prendre ce qu'il fallait pour compenser l'erreur de montant du GSR et ainsi retomber sur le budget qui avait été prévu avant d'apprendre cette nouvelle. Ce n'est pas un tour de passe-passe, c'est de la politique.

M.K. Atchade retire le mot qui a retenu l'attention de M. D. Schürch, le tour de passe-passe. Il lit l'article 17 du RCF « Prélèvement à la réserve politique conjoncturelle », le prélèvement à la réserve conjoncturelle ne peut intervenir qu'en lien avec au moins l'une des circonstances suivantes :

- a) diminution du montant cumulé du produit de l'impôt des personnes physiques (impôt à la source et impôts des travailleurs frontaliers inclus) et des personnes morales ;
- b) diminution des revenus perçus d'autres collectivités ;
- c) augmentation brutale d'un poste de charge :

d) financement d'un programme de relance clairement identifié, lors d'une récession économique. L'incidence financière liée à la réalisation des circonstances énumérées à l'alinéa précédent doit représenter au minimum 1% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation. Il demande donc si Boudry est dans le cas de figure de cet article pour utiliser cette réserve conjoncturelle.

M. D. Schürch lui répond qu'il vient de faire la démonstration par cette lecture que Boudry est parfaitement dans le juste. Il y a plusieurs options, cela peut être un déficit lié à la conjoncture et cela peut aussi être justement une augmentation brutale des charges et c'est exactement ce qui s'est passé avec le GSR. A ses yeux, Boudry est tout à fait juste dans cette affaire-là.

M. K. Atchade demande encore si cela représente bien le 1% des charges du dernier exercice. Il n'aimerait pas voter quelque chose qu'il ne devrait pas.

M. D. Schürch fait une proposition à l'assemblée. Chacun est libre de l'accepter ou non. Effectivement, cela réduit la capacité d'investissement de la Commune, mais en fin de compte, c'est un budget, donc une prévision de dépenses et de revenus qui n'est jamais tout à fait juste et le Conseil communal voulait maintenir la capacité d'investissement. Mais, il propose que s'il devait être constaté aux comptes que les revenus sont supérieurs à ce qui avait été imaginé, il est tout à fait possible de ne pas faire cette ponction. C'est quand même comme cela que cela fonctionne. Boudry a tout intérêt, si elle les moyens de garder cet argent pour les années futures, 2022, 2023. Il y a quand même un effet retard entre le moment où il y a une crise et le moment où il est encaissé moins d'argent sur le plan fiscal, surtout les revenus des personnes morales où cela peut être des gros montants, donc il doit essayer d'imaginer un avenir compliqué.

M. R. Dubois, en son nom, dit qu'il y a un débat juridique et politique. Il trouve la question de M. K. Atchade pertinente. Il faut que le prélèvement respecte le règlement et notamment la question du pourcentage des charges du dernier exercice. Il n'a pas entendu la réponse très claire du Conseil communal, mais il ne sait pas s'il est possible de la fournir immédiatement. Mais si ce n'est pas le cas, il propose une courte suspension de séance, afin que la réponse puisse être donnée après cette suspension, que l'aspect juridique soit réglé et qu'il soit ensuite possible de continuer le débat politique.

M. K. Atchade appuie la demande de M. R. Dubois.

Le président demande qu'il soit voté sur cette demande d'interruption de séance. L'interruption est acceptée. Il est 21h10, il est convenu de reprendre à 21h25.

A la reprise de la séance, M. D. Schürch donne les explications suivantes par rapport à la question de M. K. Atchade. Il considère que le Conseil communal est tout à fait dans les règles de l'article en question, seulement en tenant compte de la chute des recettes fiscales et en ne prenant que le fonds en lien avec le nombre d'emploi dans lequel il y a déjà CHF 300'000.00 de moins. Il rappelle brièvement qu'avant il y avait deux fonds, un lié à la population et l'autre lié au nombre d'emploi, maintenant ce n'est plus qu'un seul fonds. Boudry recevait à l'époque environ 1 mio entre ces deux fonds, voire à peine plus et aujourd'hui, il a été budgétisé CHF 700'000.00 parce qu'il a tenu compte des 30% de diminution qui correspondent aux instructions données par le service des contributions. Toutefois, comme il l'a dit juste avant l'interruption de séance, si, au moment des comptes, il n'y a pas besoin de cette ponction, il ne la fera pas. Il propose à l'assemblée d'accepter cet amendement, tout en sachant que pour les investissements, étant donné que c'est environ 85% des investissements prévu qui est pris pour le calcul final, si jamais cet amendement est refusé, cela ne sera pas un drame non plus, mais le Conseil avait la volonté de maintenir un maximum de la capacité d'investissement.

M. K. Atchade, en son nom, souhaite répéter ce qui vient d'être dit, puisque ce point est très important. Les autorités exécutives garantissent au législatif qu'il a le droit d'utiliser la réserve conjoncturelle dans le but de maintenir la capacité d'investissement, qu'il a le droit de voter oui à cet arrêté.

Le président lui répond que c'est tout à fait cela. M. K. Atchade le remercie.

Au vote, le rapport complémentaire qui avalise la ponction de CHF 121'000.00 à la réserve conjoncturelle est accepté à 25 voix et 8 abstentions.

Le président propose de passer en revue le budget, chapitre par chapitre.

#### 0. Administration générale (pages 22-31)

Mme E. Buschini, en son nom, a une question globale. Cela concerne les photocopies et ce point se répète dans plusieurs dicastères. Elle remarque une grande augmentation dans ces photocopies et elle se demandait, comme dans tous les courriels il est encore rappelé de penser à l'environnement avant d'imprimer, pourquoi ce montant augmentait. A son avis, cela devrait plutôt diminuer.

Elle profite de poser une deuxième question qui va dans le même sens, c'est-à-dire, elle aimerait savoir si l'administration ou le Conseil communal a déjà pensé à envoyer les factures par e-mail.

M. D. Schürch répond que pour les factures par e-mail, l'administration a déjà mis sur pied le système. Il ajoute qu'il y aura encore un autre moyen d'économiser du papier et des photocopies, c'est un portail informatique qui sera mis à disposition du nouveau Conseil général. Cela s'appelle ECHO et permet de consulter en ligne tous les documents, c'est d'ailleurs aussi comme cela que le Conseil communal fonctionne depuis environ 2-3 ans. Après, il peut y avoir certains documents qui sont davantage appréciés sous la forme « papier », comme le budget par exemple, cela sera à voir. De plus, toute la procédure de la validation des factures est aussi informatisée, via ABACUS.

M. P. Pedimina, en son nom, demande quelle est la politique de la commune concernant le vaccin contre la grippe. Il a remarqué que c'était une charge nouvelle.

M. D. Schürch lui répond que la commune fait un peu comme toutes les entreprises, elle le propose aux employés qui le souhaitent. Il demande à l'administrateur s'il a davantage de détails à donner. Il indique simplement que c'est une offre et que cela n'a pas un très grand succès.

#### 1. Ordre et sécurité publique (pages 32-39)

Pas d'interventions

#### 2. Formation (pages 40-49)

Mme E. Buschini, en son nom, concernant la page 45, chapitre 31 Bâtiment parascolaire, le poste 31200.01 Chauffage. Elle demande pourquoi il y a un si grand écart entre le poste de l'année 2020, CHF 22.400.00 et le budget 2021 CHF 110'000.00, alors qu'aux comptes 2020, les comptes s'élevaient à CHF 119'000.00.

M. J.-M. Buschini lui dit que l'explication est assez simple. La comparaison entre les comptes 2019 et le budget 2021 correspond assez bien. Le problème qu'il y a eu, c'est que le système de chauffage a changé, le collège de Vauvilliers est passé au chauffage à distance et depuis ce moment-là, c'est le Groupe-E qui gère ce chauffage, mais il y a eu des erreurs de relevés de compteurs. La personne qui venait les relever a oublié de multiplier la consommation par 10, donc chacun peut s'imaginer que la

Commune n'a pas tout à fait reçu les bonnes factures. Un gros rattrapage a dû se faire sur fin 2019 et c'est pour cette raison que le budget est maintenant corrigé.

M. C. Buschini, en son nom, concernant la page 47, Bâtiment parascolaire ASM2, 21801, la différence de l'écart des budgets 2020 et 2021 est de plus de CHF 50'000.

M. D. Schürch lui répond que ce sont les amortissements du bâtiment. La première année, il n'y a pas d'amortissements et après, une fois que l'objet est terminé et payé, il y a des amortissements.

### 3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises (pages 50-59)

Pas d'interventions

### 4. Santé (page 60-61)

Pas d'interventions.

### 5. Sécurité sociale (pages 62-65)

M. C. Buschini, en son nom, concernant les remarques de la page 62 où il est cité en référence un rapport préliminaire du Conseil d'Etat. Il demande si c'est un refuge pour ne rien expliquer.

M. S. Testuz lui indique que ces informations se trouvent en page 10 du rapport.

### 6. Transports (pages 66-71)

Pas d'interventions

### 7. Protection environnement et aménagement (pages 72-79)

Pas d'interventions.

### 8. Economie publique (pages 80-85)

Pas d'interventions.

### 9. Finances et impôts (pages 86-97)

Pas d'interventions.

### Glossaire (pages 98 à 100)

Le président cherche des yeux M. B. Geiser, alors qu'il est juste sorti de la salle, car il pense que chacun a pu apprécié comme lui, le glossaire qui a été joint au budget

### Comptes des investissements (pages 101-104)

M. P. Meisterhans, en son nom, concernant les routes, un montant de CHF 940'000.00 est inscrit. Il aimerait savoir si c'est encore l'ancienne demande.

Mme M. Braghini lui répond qu'en effet, l'année passée, il n'avait pas été voté de crédit pour les routes et c'est le montant qu'il reste à disposition et qui peut être utilisé sur les 3 à 5 ans, donc le Conseil communal est encore dans le timing.

M. J.-D. Böhm, en son nom, à la page 103, Esserts, réfection 1 classe + portes, il pense que c'est du copié-collé par rapport à une autre année, car cette fois-ci, il n'y a plus aucune porte à faire au collège des Esserts. Il est étonné que ce chiffre de CHF 50'000.00 soit conservé.

M. D. Schürch lui répond qu'il y aura de toute façon un rapport à ce sujet-là.

M. J.-M. Buschini ajoute qu'en effet, le mot « porte » ne devrait pas figurer, toutefois il reste des classes où il faudra faire quelques réfections. Il confirme également que toutes les portes, y compris celle des locaux annexes ont été refaites.

M. F. Kistler, en son nom et avant qu'il soit voté ledit budget, dit qu'après les nombreuses discussions de détails qu'il y a eu ce soir sur beaucoup de points, il faut que chacun soit conscient qu'il va voter un budget, somme toute déficitaire de CHF 800'000.00 parce qu'il n'a pas été parlé du Plateau de la gare jusqu'à maintenant, et avec des investissements de l'ordre de 3 mio à 3,5 mio de francs et que pour l'année prochaine, il y a une liste d'investissements pour 8 mio de francs.

M. D. Schürch dit qu'il faut être réalistes, il ne sera pas possible d'investir 8 mio de francs l'année prochaine. Comme il l'a déjà dit, ce sont des chiffres qui viennent de la plupart des services communaux, qui demandent à ce que ceci ou cela soit fait et finalement, lorsqu'ils travaillent sur ces investissements, ils sont obligés de les ramener au niveau du cash-flow. Bien sûr, il y a des travaux qui sont différés et il y a aussi certaines fois des ambitions dans les services qui dépassent simplement les moyens de la commune. C'est bel et bien lorsqu'ils travaillent sur le budget, à quatre maintenant, avec M. Testuz, M. Aubry, nouvel employé à la comptabilité depuis quelques temps déjà, l'administrateur et lui-même, qu'ils font le ménage en convoquant les chefs de services et finalement en choisissant ce qui leur paraît le plus important, mais il ne sera pas possible d'investir 8 mio de francs...

M. V. Berger, en son nom, demande alors pourquoi lorsqu'un budget est préparé, les services ne sont pas raisonnables. Il trouve dommage de mettre 8 mio de francs s'il est su d'avance qu'il ne sera pas possible de les investir. Il trouve dommage que lorsque le budget est présenté, qu'il ne soit pas travaillé davantage.

M. D. Schürch lui répond que le budget qui est travaillé, c'est le budget de l'année suivante.

M. V. Berger dit qu'il le sait, mais comme il y a des projections sur le futur, les conseillers généraux se questionnent forcément et ces questions sont légitimes. Chacun doit aussi pouvoir se projeter dans le futur, dans la prochaine législature.

M. D. Schürch comprend cette réflexion et promet qu'il en tiendra compte dans les prochains budgets.

M. B. Geiser, en son nom, dit qu'il semble que son absence a été regrettée. Il tient à dire merci aux services pour la présence du glossaire. Il a enfin pu élucider quelques questions, par exemple, lorsqu'il voyait BG, il avait toujours qu'il était parlé de Blaise Geiser ou de Beau Gosse, mais il a réalisé qu'il était simplement parlé du budget (rires).

Au vote, le rapport est accepté à 25 voix, 1 refus et 7 abstentions.

#### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2021**

M. V. Berger, en son nom, a juste une remarque. Il est souligné par deux fois, en page 2, le montant de CHF 535'000.00, mais en fait le montant sur lequel le législatif doit se prononcer est celui de CHF 680'000.00. Il a bien compris qu'il y a une contribution pour le reste, mais il pense qu'il serait plus clair de mettre les CHF 680'000.00 en gras et souligné.

M.D. Schürch dit qu'il a un avis un peu différent. Il explique que ce qui est déduit de ce montant global correspond aux taxes d'équipement et le tableau des investissements qui se trouve dans le rapport du budget, c'est bel est bien un tableau où il est parlé de cash et non pas de comptabilité. C'est vraiment l'argent que la commune va sortir pour financer les investissements. Selon lui, il faut déduire ces taxes d'équipement, puisqu'elles sont relativement importantes avec tout ce qui se construit à Boudry.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, dit qu'il n'a pas d'intervention particulière à faire au sujet de rapport. Il a été accepté à l'unanimité par la commission.

M. B. Thomson, au nom du PLR déclare qu'il a pris connaissance de ce rapport, qui n'a pas suscité beaucoup de discussion au sein du groupe. En effet, c'est une demande de crédit budgétaire habituelle qui fait preuve d'être bien gérée pour répondre aux besoins de la commune dans les travaux de réfection, extension et entretiens des réseaux d'eau et électricité et des entretiens courants des bâtiments. Le PLR soutient la demande de crédit sollicitée par le Conseil communal. Pour terminer, il propose deux questions. Tout à l'heure, il a été étudié le budget pour 2021, pendant lequel le lien entre déficit du budget prévu et la capacité d'investissement a été expliquée. Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, la situation financière de Boudry dans le proche avenir est incertaine, dû entre autre à la réforme fiscale et à la crise économique suite au Covid 19. Premièrement, il demande s'il y a un lien comparable entre la demande de crédit budgétaire et la capacité globale d'investissement. Formulé différemment : est-ce qu'en cas de nécessité, il serait possible de réduire le montant du crédit budgétaire pour permettre de maintenir la capacité d'investissement. Deuxième question : depuis le budget 2020, il n'y a plus de crédit budgétaire pour les compteurs électriques. Il souhaite savoir comment la commune finance les interventions pour ces compteurs. Il a été voté un crédit pour les compteurs intelligents qui concerne le remplacement d'un groupe spécifique de compteurs, ceux qui ne répondent plus aux normes. Mais si un ou plusieurs compteurs qui ne figurent pas dans ce groupe nécessitent d'être remplacés, comment seront-ils financés ? Entre 2016 et 2019, il a été dépensé entre CHF 15'000.00 et CHF 68'000.00 pour les compteurs électriques, ce qui démontre un certain besoin d'entretien, dû à l'usure etc. Aujourd'hui, ces besoins n'ont certainement pas disparu.

M. D. Schürch répond que ce rapport-là, pour le montant global, se retrouve dans le budget sous les projets d'investissements. Donc, le lien est direct. Mais effectivement, si tout n'est pas dépensé, cela peut différer une petite capacité d'investissement. Certaines années, il est plutôt dépensé CHF 350'000.00 et d'autres fois, un peu plus de CHF 400'000.00, mais ce crédit, il le rappelle, est là pour les urgences. Pour ce qui est des compteurs, il n'y aura plus beaucoup de type de compteurs, gentiment, tous seront remplacés par des compteurs intelligents. Donc, il viendra encore des demandes de crédit. Toutefois, il rappelle que les compteurs sont financés par le timbre, comme les réseaux et qu'il aura certainement l'occasion d'en parler lorsqu'il sera répondu à la motion que le PLR a déposé à ce sujet. Au final, c'est le client qui paie et il paie toujours un peu la même chose, parce que les degrés d'amortissements sont différents sur les objets électriques. Le réseau vaut à peu près 6 mio à 6,5 mio francs. Et même si chaque année, cela se réduit un peu, comme il est investi dans différents éléments, cela reste stable.

M. S. Ciullo, au nom du PS, dit qu'étant donné qu'il est important de pouvoir faire face à des imprévus, le groupe socialiste acceptera ce rapport à l'unanimité.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

Avant de passer aux motions, le président rappelle que M. B. Geiser a déposé un postulat par rapport au problème connu de la transmission des chiffres du GSR. Il rappelle sa proposition :

« Le Conseil général de Boudry demande au Conseil communal d'écrire au GSR afin qu'il fasse réviser ses comptes 2020 par un organisme indépendant et lui communique les moyens utilisés et les résultats obtenus et les finalités découvertes. »

Par rapport à ce texte, M. R. Dubois propose l'amendement suivant : « Le Conseil général de Boudry prie le Conseil communal de demander au GSR de lui transmettre un rapport régulier de son fonctionnement et des explications circonstanciées quant au problème rencontré avec les montants retenus pour la commune de Boudry dans le budget 2021 ».

Tout d'abord, le président demande de voter l'amendement.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Le postulat de M. B. Geiser est donc amendé.

Puis, le postulat est soumis à la votation. Il est également accepté à l'unanimité.

##### **5. Motion du PLR intitulée « Pour une gestion partagée de nos bâtiments »**

M. K. Atchade, au nom du PLR, pense que chacun a pris connaissance de cette motion et qu'il en a découvert le but. Il précise d'emblée qu'il ne s'agit aucunement d'adresser un reproche aux services communaux, il s'agit d'une gestion partagée des bâtiments communaux. Chacun est milicien et il demande la mise en place d'outils compréhensible pour aider le Conseil communal et ainsi aider la commune de Boudry dans la gestion de son patrimoine. Il est inutile de rappeler qu'il y a un projet de fusion. À la lecture de cette motion, chacun découvre les avantages collatéraux, habituellement il est parlé de dégâts collatéraux, mais là ce sont des avantages à remplir l'objet de cette motion et notamment à coordonner cet outil avec les communes avoisinantes qui prétendent à fusionner avec la nôtre. Il ne souhaite pas s'étendre de manière exhaustive sur cette motion dont le thème lui paraît clair, mais il répondra volontiers aux sollicitations de ses collègues ici présents. Il remercie l'assemblée de son attention.

M.R. Dubois, au nom du PS, dit tout d'abord une remarque préliminaire sur les quatre motions déposées par le groupe libéral-radical. Il ne va pas trop tourner autour du pot, il est apparu d'une manière assez flagrante au parti socialiste que finalement le PLR avait longtemps eu la majorité à Boudry et d'un coup, d'une seule salve, il dépose autant de motion qu'il n'en a déposé pendant toute la législature. Il pense que chacun l'a remarqué, la proximité du changement de la majorité dans 3 jours y est probablement pour quelque chose. S'il peut comprendre la volonté de régler les dernières affaires et vider les fonds de tiroirs avec empressement, il n'est toutefois pas persuadé qu'en situation inverse, où le parti socialiste terminerait sa majorité, le PLR aurait accepté quatre motions qui aurait finalement liés sa future majorité à venir. Cependant, et il en vient à la première motion, le PS a décidé d'entrer en matière et discuter du fonds de cette motion. Par rapport à celle-ci, M. K. Atchade l'a dit, c'est une motion qui demande une étude, une motion qui demande des faits, elle ne veut bien sûr pas être préjudiciable. Après quand une étude est demandée, il faut toujours savoir ce qu'on veut faire de

cette étude et quels sont les buts politiques derrière cette étude. Bien sûr, pour les buts politiques, il ne les connaît pas encore, car il va venir de nouvelles autorités. Il faudra voir ce qu'ils feront de ce rapport, mais il y a une piste qui est donnée, de manière indirecte, dans la motion et il la reprend avec plaisir. Il dit qu'en suivant le lien de la commune de Givisier, il y a une citation qu'il lit à l'assemblée : « Soucieuse de maîtriser son développement, la Commune de Givisier mène une politique foncière proactive ». Donc la politique de Givisier est de mener une politique d'achat immobilier active, afin d'assurer son développement urbain. Il trouve que c'est une piste tout à fait intéressante et c'est dans cet esprit-là que le parti socialiste acceptera cette motion, en se disant que les résultats de cette étude ouvriront certainement toute une série de piste pendant la prochaine législature et cela sera aux prochaines autorités de voir ce qu'elles feront de ces informations. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. K. Atchade dit que M. R. Dubois lui a adressé quelques questions et un petit pic au passage. Il ne s'attendait d'ailleurs pas à moins venant de lui. Il dit que si le PLR avait voulu faire de la politique avec cette motion, il les aurait déposés juste avant les élections. Il a choisi, par honnêteté politique de ne pas les déposer pendant la période des élections. Il a voulu faire de ces motions, un héritage pour la prochaine génération. Le message est simple et clair, les membres du groupe ont travaillé comme des hyènes sur ces quatre sujets. Le PLR veut continuer à travailler sur ces sujets. Il souhaite, il veut même, étant donné le nombre important de personnes compétentes, laborieuses, qui piquent le Conseil général passer un message à la nouvelle génération qui arrive et à ce nouveau parti « les Verts » qui arrive. Il travaille sérieusement à Boudry. Il veut travailler ces objets dans le futur. Il le répète à M. R. Dubois, si le PLR avait voulu faire de la communication politique et chacun sait qu'il est doué pour ça, en toute modestie, il aurait déposé ces motions avant les élections. But politique, il ne revient pas là-dessus. Le fonds, il dit merci pour le dernier point qui a été soulevé. Il a choisi la commune de Givisier pour plusieurs buts, mais un a été relevé, la gestion transparente, partagée, active et factuelle du patrimoine communal.

Le président reprend la référence animalière à l'hyène, il dit que c'est un charognard... M. K. Atchade le coupe, il dit que c'est faux, l'hyène est le chasseur le plus efficace de la savane africaine. Rires.

M. J.-M. Buschini dit que le Conseil communal, qui a discuté de ces quatre motions, a pour habitude d'accepter les motions et de se mettre au travail. Il promet que cela sera fait. Une chose pourtant le gêne, c'est la remarque finale, l'urgence qui est demandée. Ce soir, il a beaucoup été discuté sur le Règlement général de Commune et il ne lui semble pas qu'il soit possible de demander l'urgence pour une motion. Il aimerait donc savoir de quel ordre est cette urgence. En principe, le Conseil communal a une année pour répondre à une motion. Les services techniques, qui vont réaliser ce travail, ont quand même besoin d'un peu de temps, bien qu'ils se soient déjà mis au travail. Il a déjà réalisé un tableau excel avec les renseignements qu'il a obtenu de l'architecte communal, mais il y a encore d'autres choses à mettre à jour avant de pouvoir terminer cette réponse.

M. K. Atchade dit qu'en effet, l'urgence mentionnée n'est pas une urgence du point de vue légale. C'est un travail qu'il souhaite faire ensemble. Il le remercie qu'il se soit déjà mis au travail. C'est exactement cela qu'il souhaitait et il lui en est reconnaissant.

Au vote, la motion est acceptée à 31 voix et 2 abstentions.

## **6. Motion du PLR intitulée « Transparence de la sécurité au centre fédéral pour requérants »**

Le président indique qu'il a reçu un courriel ce matin étroitement lié à cette motion. Il le lit à l'assemblée. C'est un courrier de M. D. Richner, habitant au chemin des Sagnes 10 à Boudry qui se



réfère aux nombreux courriers, articles de presse et contacts qu'il a eu avec les autorités et/ou les responsables du Centre de requérants, du SEM, de Mme la Conseillère fédérale K. Keller-Suter, des conseillers communaux et nationaux. Il souhaite faire part de la situation extrêmement grave qui perdure à Boudry. Il ne va pas revenir en détail sur tout ce qui s'est déjà passé, mais dit que la Commune de Boudry doit réagir et prendre ses responsabilités vis-à-vis de cette situation. Il informe qu'une association de riverains est en cours de création et ce futur groupe utilisera tous les moyens pour cette situation cesse. Les faits sont graves (agressions verbales ou physiques, atteinte au patrimoine, cambriolage dans les maisons) et sont causés par certains requérants du Centre. Certains parents ne laissent plus prendre les transports publics à leurs enfants et ces problèmes ne sont plus uniquement concentrés dans son quartier. Il a reçu des plaintes également du quartier de la Baconnière, des Buchilles et de la rue Louis-Favre. Il aimerait connaître le nombre d'interventions de la police sur la commune et au Centre, ainsi que le nombre de plaintes. Même si c'est une minorité de requérants qui pose problème, il y a environ 200 nouvelles personnes tous les mois et il ne lui semble pas que cela avait été présenté de cette façon à la population. Il demande à ce qu'il n'y ait plus de requérants « à problème » à Boudry, que ce centre soit destiné aux personnes qui en ont besoin et qui ont également besoin d'un cadre sûr pour se reconstruire après des traumatismes. Il propose que Perreux soit un centre d'accueil pour les familles. Il dit que si aucune solution n'est trouvée, Boudry prend le risque de voir les habitants quitter la commune ou alors faire justice par eux-mêmes, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Salutations.

M. D. Schürch, en remplacement de son collègue M. P. Quinche à la sécurité, dit qu'il est conscient des problèmes liés au Centre et il a déjà réagi de plusieurs manières et à plusieurs reprises. Il a écrit au Conseil d'Etat puisque le Canton de Neuchâtel touche plusieurs centaines de milliers de francs pour renforcer la présence policière sur le territoire de Boudry depuis que le Centre a ouvert. Il dit qu'il y a environ 400 requérants en permanence à Perreux. Il a des contacts très réguliers avec le responsable de la Suisse romande des centres de requérants qui lui a encore confirmé hier qu'il allait ajouter une patrouille Securitas supplémentaire, il y en aura donc trois. La commune a engagée provisoirement une entreprise de sécurité pour l'arrêt du tram, mais maintenant les objectifs du Centre sont de sécuriser eux-mêmes l'arrêt du tram, ainsi que l'arrêt de CESCOLE. Par contre, à l'intérieur des transports publics, la commune est impuissante, c'est la responsabilité de TransN et c'est M. J.-P. Leuenberger qui en est le représentant de la Commune. Mais bien sûr, il répondra à cette motion, avec le détail de tout ce qui a été entrepris. Toutefois, il y a certains éléments qui ne peuvent pas être transmis, il pense notamment aux rapports de police ou aux nombres d'interventions. Ceci sont des données qu'il traite directement avec la police. Il promet qu'il continue d'agir et qu'il y a encore des choses prévues pour les fêtes de fin d'année, par exemple les horaires des agents de sécurité seront décalés pour qu'ils soient également présents le soir. Il ajoute qu'avec le froid, il y a un peu moins de problèmes, surtout moins de gens qui squattent à l'arrêt du tram. Cette réponse sera aussi une occasion de découvrir que le Centre de Perreux fait aussi un certain nombre de chose pour tenter d'améliorer la problématique de ce petit groupe de requérants. Ils sont déplacés assez régulièrement dans d'autres centres, ils sont séparés, mais voilà, il en arrive toujours des nouveaux.

M. A. Mary, au nom du PLR dit qu'il ne va pas faire la lecture de la motion, mais il souhaite juste rappeler quelques raisons qui ont amenés le dépôt de cette dernière et quelques précisions. Tout d'abord, comme l'a déjà fait remarqué M. J.-M. Buschini, la clause d'urgence n'a pas d'effet juridique, elle est juste là pour souligner l'urgence de la situation. Deuxièmement, le but de cette motion ne va pas du tout contre le fait d'avoir un centre de requérants. Le but de cette dernière est de réagir pour prévenir les actions de certains résidents du Centre. La problématique est actuelle, connue et urgente et il faut que Boudry réagisse. Effectivement, des mesures ont déjà été prises et il les salue, mais pour le moment, elles ne suffisent pas. Comme l'a cité M. D. Richner dans son courrier, il y a encore des événements très récents qui se sont passés un peu partout dans la ville de Boudry. Aujourd'hui, il y a un réel besoin de répondre aux signes de détresse de la population et c'est au législatif également de répondre à cet appel. Il faut donner l'élan au Conseil communal, qui l'a déjà pris, pour réagir à cette

situation. Il faut aussi demander au canton, voire à la Confédération de l'aide financière, puisque cela reste un centre fédéral. Il veut absolument éviter que la population se fasse justice elle-même ou que la population demande la fermeture pure et simple du Centre. Ces deux situations seraient dramatiques et il pense que toute l'assemblée partage cet avis. Il espère donc que chacun sera ouvert à cette problématique et acceptera cette motion pour la bien de la population boudryenne. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. S. Abgaro, au nom du PS, concernant la situation de la sécurité au centre d'enregistrement de Boudry. Il déclare que la sécurité est primordiale et tient à cœur au groupe. Comme mentionné dans la motion, l'exécutif a déjà entamé des démarches avec le canton et la police cantonale, il le prie donc de continuer ces démarches et d'accélérer les procédures pour que la population de Boudry et la ville, retrouvent son calme. Le parti socialiste accepte à l'unanimité cette motion. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. R. Dubois, en son nom, dit qu'il n'est pas dans l'angélisme par rapport à ces questions de sécurité, il partage tout à fait le constat qui est fait par le PLR et trouve que le rapporteur a présenté les choses de manière positive. Il a bien dit que le but n'était pas de pointer du doigt au Centre de requérants, ni de le fermer à terme. M. R. Dubois aimerait juste relever deux choses, une qui concerne le texte de la motion dans le développement : chacun se souvient de la vague de criminalité qu'il y a eu cet été, vague par laquelle il a d'ailleurs, par deux fois, été victime, notamment avec un vol. Donc, il y croit et il sait qu'elle a existé. Mais après quelques recherches, la police cantonale a publié dans les médias qu'elle tournait autour du centre de requérants, qu'elle était en partie rattachée au centre de requérants, mais qu'il y avait aussi toute une série de criminalité passante entre la Suisse et la France et aussi des personnes qui venaient d'Algérie. Il souhaite le souligner ce soir, certes il y a une minorité de requérants ont posés des problèmes, mais il y a aussi une criminalité qui s'est créée là-autour et qui ne vient pas forcément des personnes qui vivent dans le Centre de Perreux. De ce fait, à la fin de la motion, il est indiqué que le nombre toujours plus élevé de requérants transitant par le centre n'arrange pas les affaires. Il n'est pas sûr que ce soit le véritable problème de ces questions de sécurité. Deuxièmement, il souhaite vraiment appuyer ce que le rapporteur du groupe PLR a dit, il trouve également qu'il n'est pas possible d'accepter, même l'idée, que les citoyens se fassent justice eux-mêmes dans ce genre de situation. C'est vraiment quelque chose qui doit être dite au sein de cette autorité, quels que soit après les avis de chacun sur la manière et même le fonds. Il sait que M. D. Richner ne veut pas faire cela, en tout cas selon ce qu'il a pu voir et lire dans les médias. Toutefois quand il dit « nous sommes prêts à utiliser tous les moyens, demander des rapports de polices sur des cas précis », ce sont des principes qui violent l'état de droit. Alors bien sûr, les problèmes de sécurité existent, mais il pense qu'il fallait vraiment relever ce point ce soir. Il remercie l'assemblée de son attention.

Au vote, la motion est acceptée à 32 voix et 1 abstention.

#### **7. Motion du PLR intitulée « Pour une réflexion sur le réseau électrique de la Commune de Boudry »**

M. V. Berger, au nom du PLR, dit qu'il ne va pas allonger la séance inutilement. Chacun a lu le document de la motion et la conclusion c'est vraiment de demander un rapport complet sur les coûts relatifs au réseau électrique, de savoir si la commune reste propriétaire oui ou non, de se poser la question si cela vaut la peine de garder ce réseau puisqu'il n'y a plus les compétences techniques en interne. Le but est vraiment d'avoir une vision globale. Il n'y a pas d'urgence, il souhaite que le temps soit pris pour faire un rapport correctement, puis de le présenter au législatif afin que ce dernier puisse prendre les bonnes décisions. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch lui répond qu'il sait bien qu'ils n'ont jamais été d'accord sur ce point, mais il va accepter cette motion car cela sera l'occasion de répondre à certaines questions. Par contre, il ne va pas y mettre que les coûts, il va également mettre ce que le réseau rapporte.

Mme E. Buschini, au nom du PS, dit que le groupe a étudié cette motion avec une grande attention et trouve que cela vaut la peine d'étudier cette question. Si le PLR pense, en déposant cette motion, à une future vente du réseau électrique, le PS espère que la réponse à cette motion va démontrer qu'une vente ne sera pas nécessaire ni bénéfique pour la commune.

Au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

#### **8. Motion du PLR intitulée « Pour une meilleure sécurité de la population boudryenne »**

M. A. Mary, au nom du PLR, dit que la première motion qu'il a présentée ce soir touchait un point précis et urgent de la sécurité, alors que cette dernière motion vise plutôt une réflexion globale de la sécurité à Boudry. Cette réflexion devra servir de support pour les nouvelles autorités pour déterminer si des changements doivent avoir lieu au niveau de la sécurité. Elle vise notamment à déterminer si les moyens actuels sont suffisants, tant au niveau de l'effectif qu'au niveau du matériel. Cela devra faire partie du rapport demandé. Il demande à l'assemblée de bien vouloir accepter cette motion et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. S. Agbaro, au nom du PS, déclare que le groupe est conscient de la situation sécuritaire dans Boudry et qu'il a étudié et apprécié cette motion à sa juste valeur. Il trouve intéressant et utile de faire un rapport. Le parti acceptera à l'unanimité cette motion et prie le Conseil communal de faire au mieux pour mettre fin à cette situation.

Au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

#### **9. Informations du Conseil communal**

M. J.-M. Buschini, au nom de ceux qui restent, souhaite remercier tout le monde, à la fois les deux conseillers communaux qui quittent leur fonction et qui font ce soir leur dernière séance et également tous les conseillers généraux qui vont quitter l'assemblée, soit parce qu'ils l'ont choisi, soit parce que malheureusement ils n'ont pas été réélus. En particulier, il remercie M. J.-P. Leuenberger et M. P. Quinche qui ont eu un immense engagement pendant la période où ils étaient là. Il aurait souhaité pouvoir faire cela un peu différemment, par exemple en partageant ce soir un verre avec eux. Malheureusement, les circonstances font que cela n'est pas possible, mais il espère que cela le sera à nouveau bientôt. Toutefois, ces deux personnes ainsi que tous les conseillers généraux qui nous quittent méritent les applaudissements de l'assemblée.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit qu'il n'aimerait pas voir se terminer la présente législature sans adresser quelques mots de remerciements aux deux conseillers communaux qui siègent ce soir pour la dernière fois et dont chacun a su mesurer les compétences et l'esprit d'ouverture. Même s'ils n'ont pas toujours partagé toutes les options, ils ont été soucieux d'écouter et de dialoguer et chacun leur en est reconnaissant. Ils ont ainsi contribué à la solidité et à la crédibilité de tout l'exécutif, ce qui n'est pas chose facile en ces temps où il est de bon de critiquer la parole publique, même lorsqu'elle s'exprime dans des organismes élus démocratiquement.

« Jean-Pierre, nous avons particulièrement apprécié ta droiture et ta constance. Tu as dû gérer des dossiers sensibles voire difficiles, de ceux notamment qui touchent à la propriété foncière et à la voiture, deux domaines vitaux pour certains de nos concitoyens, qui sur le sujet ont quelque peine à aller dans le sens de cet intérêt général auquel tu tiens tant ! Ils t'ont parfois reproché d'être trop rigide dans tes bottes ; comme si en politique, il valait mieux zigzaguer que d'aller directement au but ! Oui, tu as tracé quelques belles lignes droites pour notre Ville, mobilité douce, revitalisation du centre, installation de nouvelles entreprises, gestion du territoire harmonieuse et soucieuse de la protection de l'environnement. Nul doute que tes successeurs, comme tes concitoyens, te seront reconnaissant de cet apport. »

« Pierre, ce n'est pas la première fois que tu siégeais à l'exécutif, tu t'es tout de suite retrouvé à l'aise dans la gestion de la sécurité publique et des services industriels. Deux tâches indispensables à la bonne marche d'une ville, mais souvent exposées à la critique ! Chacun veut des énergies le plus facilement disponibles et si possible les moins chères ; et si tous nos concitoyens exigent d'être protégés, beaucoup se plaignent quand la police les verbalise pour un dépassement de vitesse ou un stationnement prolongé. Tu as toi-même subi une fois l'agression d'un automobiliste irascible. Mais tout cela n'a jamais altéré ta bonne humeur, l'expérience t'a appris à encaisser les coups sans broncher et même à limiter ta tendance naturelle à vouloir un peu trop longuement parfois te justifier. Pierre, nous te souhaitons une heureuse suite de retraite, un retour à la sérénité qui, nous l'espérons, t'aidera aussi à retrouver ta pleine santé. »

M. K. Atchade, au nom du PLR, se demande comment il pourrait être original après M. J.-M. Buschini et M. N. Rousseau, le maître des mots. Il ne va pas répéter ce qu'ils ont dit, toutefois, il est rare qu'il s'habille en costume, il ne pense pas déjà être venu ainsi habillé à une séance du Conseil général et certaines personnes lui ont demandé d'où il venait ce soir. Il vient de chez lui. Il dit qu'il a mis ce costume pour honorer ceux qui s'en vont et remercier également ceux qui restent, Mme M. Braghini, M. J.-M. Buschini, M. D. Schürch et toute l'équipe administrative. Il est arrivé dans ce conseil il y a quatre ans. Il a appris à prendre la parole dans ce public, à faire de la politique de milice parmi cette assemblée- Il dit, avec beaucoup d'émotions car il a beaucoup de mentors, M. J.-P. Leuenberger qu'il a connu ici, qu'il s'est réalisé en étant avec chacun, en « fightant » avec M. R. Dubois, en discutant avec Mme E. Buschini, il ne veut pas citer tout le monde, mais son cœur est avec chacun. Il reste, il est réélu et il a témoigné ce soir l'héritage qu'il veut pour la Commune de Boudry, au travers des quatre motions qui lui ont demandé un travail d'hyène, un travail acharné. Il insiste, le PLR a refusé d'en faire un message politique, par respect pour ceux qui devaient partir, par respect pour ceux qui vont continuer. Tout le groupe PLR, à travers sa voix veut dire merci à l'ensemble de cette assemblée, particulièrement aux sortants, particulièrement à M. N. Rousseau. Pourquoi ce remerciement d'un PLR comme lui à M. N. Rousseau ? tout simplement, parce qu'il adore son rêve. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Mme M. Braghini souhaite également dire encore quelques mots, mais brefs, sinon l'émotion va la gagner. Elle souhaite remercier ses collègues, M. J.-P. Leuenberger et M. P. Quinche, mais également M. D. Schürch et M. J.-M. Buschini pour la belle ambiance qu'il y a eu au sein du Conseil communal. Cela a créé un lien d'amitié qui est important. Pendant toutes ces années, il y a eu des moments d'échanges difficiles, il y a eu des décisions à prendre et tout cela a formé un lien d'amitié. C'est très important pour pouvoir donner le maximum de soi-même, malgré nos erreurs, nos hésitations. Un grand merci donc à M. J.-P. Leuenberger, même si certaines fois, il ne l'écoutait pas. Un grand merci à M. P. Quinche pour sa gentillesse et son soutien. Merci aussi à M. J.-M. Buschini et D. Schürch pour leur écoute, leur amitié. Merci également à l'administrateur communal et à toute l'équipe, tous les employés communaux qui sont toujours là, pour les soutenir et les conduire dans la bonne direction et finalement, merci à chacun !

M. J.-P. Leuenberger est touché par tous ces qualificatifs positifs et superlatifs. Il remercie chacun et il aimerait surtout adresser ses remerciements à tous parce que son travail est impossible sans chacun. Il s'est engagé en politique pour essayer de développer cette commune et ville de Boudry, sachant qu'on est sur une frontière entre village, les « traînes-bouse » et puis une ville, au sens de la dimension, et c'est dans ce sens-là qu'il a œuvré, qu'il a voulu et essayé de faire le mieux possible. Il pense au développement du centre, il pense à tout l'aménagement et c'est là qu'il a trouvé son travail le plus intéressant. Il est clair que les vents contraires en politique existent et celui qui s'engage en politique doit être résilient et compter sur le fait qu'un tiers est d'accord, qu'un tiers n'est pas d'accord et le reste s'en fiche. C'est ça la politique et cela il faut le comprendre. Il a essayé de slalomé avec ses bottes et maintenant, il va mettre ses baskets et puis faire du ski de fond dès janvier, comme il sera relevé de cette fonction. Il remercie ses collègues, parce que eux aussi l'ont soutenu, ils lui ont appris à gérer cette politique comme ils avaient un peu plus d'avance que lui. Il remercie chacun, souhaite une bonne continuation et le meilleur pour les familles et un joyeux Noël, en petit comité.

M. P. Quinche dit que cela fait 3 mois qu'il a quitté la scène politique pour des raisons de santé et il ne pensait pas, dans les 4-5 premiers jours, qu'il aurait encore l'occasion de rencontrer chacun ce soir. Mais, dit-il, on n'a pas voulu du lui « plus haut », on n'a plus voulu de lui dans cet hémicycle, ce n'est pas grave du tout, car il va enfin pouvoir retrouver sa retraite pleine et entière et se préoccuper de sa santé. Il doit dire qu'en reprenant du service, il y a trois ans et demi, un peu comme une roue de secours, il s'est dit qu'il allait donner son maximum, même qu'il connaissait les entraves de la politique, qu'il savait, comme l'a dit M. J.-P. Leuenberger, qu'il n'est pas possible de satisfaire tout le monde. Ce qui l'a encouragé, c'est qu'il venait pour 3 ans. Il a posé la question à ses collègues pour savoir quels dossiers il fallait faire avancer, parce qu'il n'avait rien à perdre. Il pouvait utiliser toute son énergie pour faire passer des dossiers qui avaient été étudiés les années précédentes et qui méritaient d'être mis en place, parce qu'ils devenaient une nécessité de société, tout en sachant qu'il allait se faire quelques ennemis et perdre des copains. Ce sont des choses qui arrivent. Pour lui, l'objectif est pratiquement atteint. Comme il l'a toujours dit, il est là pour poser des traverses et des lignes de chemin de fer pour l'avenir et voilà, il s'est arrêté à la dernière gare. Il remercie chacun pour son soutien, parce qu'il n'était pas unanime, mais en tout cas majoritaire. Il relève aussi qu'avec ses collègues, de gauche ou de droite, il s'est toujours bien entendu et que la bonne humeur a toujours régné. Les années prochaines vont être difficiles. Il s'est rendu compte ces derniers mois, qu'avec la charge que cela représente, l'investissement qu'il faut donner, il est possible d'y laisser sa santé. Il est passé entre les gouttes, alors maintenant il va se reconstruire. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. B. Geiser, en son nom, humblement en tant que simple conseiller général, dit qu'après plus de 40 ans de politique active, il se retire ce soir. Il aimerait remercier chaleureusement toutes celles et ceux avec qui il a collaboré et avec qui il a œuvré pour la commune. Ses remerciements s'adressent aussi aux employés communaux pour leur aide et efficacité. Il ne va pas répéter ce qui a été dit au sujet des conseillers communaux, mais il y adhère pleinement. Il rassure l'assemblée, il ne va pas contester les voix qu'il a obtenu lors des élections communales. Il se retire donc rassuré, malgré une proportionnalité implacable, et satisfait d'avoir obtenu plus de voix que tous les candidats élus et non-élus du groupe socialiste et des Verts. Il dit un grand merci à tous.

## **10. Questions**

M. B. Thomson, en son nom, dit que c'est sa dernière intervention au Conseil général et qu'il a deux questions. Premièrement, il dit que dans l'article d'ArcInfo du 1<sup>er</sup> décembre, intitulé « La ventilation en appui », il était écrit, il cite : « Lavage des mains, distanciation sociale et port du masque : le triptyque est devenu un réflexe pour une grande partie de la population. À la lumière des avancées scientifiques qui identifient les points faibles du Sars-Cov-2, il faudrait ajouter un quatrième geste barrière : la

ventilation. Ceci permet d'aspirer les aérosols, ces microgouttelettes chargées du virus qui peuvent rester en suspension dans l'air pendant des heures. La ventilation peut jouer un rôle très important dans la dilution des concentrations d'aérosols et, ainsi, diminuer considérablement le risque de transmission. » C'est une citation du Roman Stocker, professeur à l'Institut d'ingénierie de l'environnement à l'EPFZ. Il est encore écrit que « Trois études, sorties fin mars-avril, indiquaient qu'environ 80% des transmissions sont le fait de personnes asymptomatiques ou pré-symptomatiques (qui peuvent transmettre le virus avant d'avoir des symptômes). Elles ne peuvent pas contaminer en éternuant ou en toussant, vu qu'elles n'ont pas de symptômes, éclaire Marc Wathélet. Mais elles peuvent contaminer simplement en respirant » fin de citation. Il dit que le système de ventilation de la halle de gymnastique de Vauvilliers est défaillant depuis de nombreuses années, tout ceux qui ont déjà participé à des activités sportives dans cette salle peuvent l'attester. Aujourd'hui, à la suite de la crise sanitaire, même sans expertise, il est fort probable que cette ventilation ne réponde pas aux normes actuelles nécessaires pour réduire le risque de contamination du Covid-19. Il est très reconnaissant de voir que le remplacement du monobloc de ventilation fait partie des investissements prévus pour 2021. Sa question : Est-ce que le Conseil communal accepte de prendre l'engagement de mettre une priorité sur le changement du monobloc de ventilation de la salle de gym de Vauvilliers. Plus concrètement, de présenter un rapport de demande de crédit pour la prochaine séance du Conseil général avec une clause d'urgence. Ces travaux devraient garantir que toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir que la ventilation de la salle de gym est conforme aux normes exigées par la crise sanitaire, ceci pour préserver la santé de tous les utilisateurs de cette salle, enfants, professeurs et tous autres adultes.

M. J. M. Buschini lui répond qu'il ne va pas contrer l'avis des spécialistes et qu'il est même assez d'avis qu'une partie de la transmission du virus se fait par les systèmes de ventilation. Chacun en est conscient. Par contre, contrairement à ce que dit M. B. Thomson, le système actuel de Vauvilliers n'est pas défaillant, il est ancien (env. 20 ans) mais répond aux normes et est contrôlé régulièrement. M. B. Thomson s'est plaint à plusieurs reprises de la chaleur qu'il faisait dans la halle de gym, il a lui-même aussi fait du volley dans cette salle, il y a presque 40 ans, mais il y avait déjà le même problème. En fait, cette ventilation est un système de pulsion d'air, l'air extérieur est pris et pulsé dans la salle. Il n'y a pas de refroidissement, pas de système de climatisation, donc évidemment quand il fait chaud dehors, l'air intérieur est régénéré avec de l'air chaud... Il souhaite le rassurer sur un point, c'est que le système de ventilation fait partie de l'étude complète du bâtiment de Vauvilliers et un crédit cadre sera demandé aux nouveaux conseillers généraux dès que l'étude sera terminée. Cette dernière avance bien, mais ce soir, il ne peut pas dire quand est-ce qu'elle sera finalisée. Une bonne nouvelle, c'est que les dernières informations reçues concernant les normes sismiques, donc la statique de ce bâtiment sont meilleures que, par exemple, celles concernant le bâtiment de CESCOLE. Cela occasionnera donc une intervention moins importante à ce propos. A ce jour, il ne peut pas engager le Conseil communal pour dire que la ventilation sera mise en priorité. Il attend les considérations de l'étude. Cette ventilation fait partie des propositions d'investissements, il est prévu de la changer, mais il ne peut vraiment pas dire si c'est cela qui restera la priorité. Il attend l'avis des spécialistes.

M. B. Thomson pose sa deuxième question. Il dit que le chlorothalonil, pesticide/fongicide de synthèse utilisé dans l'agriculture et viticulture, selon une étude publiée récemment les eaux potables de Suisse sont polluées au-delà des limites acceptables dans la plupart des cantons du plateau Suisse (12 cantons) Quelle est la situation de l'eau potable de Boudry, concernant la pollution au chlorothalonil, y compris le captage de l'eau de la nappe phréatique de la Plaine d'Areuse ?

M. J.-P. Leuenberger répond en précisant tout d'abord que l'eau qui est consommée à Boudry est potable. Il boit de l'eau tous les jours depuis qu'il sait cela. Effectivement, la Confédération a interdit le chlorothalonil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 parce qu'il a été découvert une pollution des métabolites qui se sont infiltrées et qui ont « pollué » l'eau. La norme est de 10,6 µg/l, en d'autres termes, microgrammes par litre. Sur la plaine d'Areuse, le taux était à 0,2 microgrammes par litre. Le canton,

de concert avec la Confédération, a agi rapidement pour premièrement contrôler, deuxièmement intervenir, puis finalement avoir un suivi du contrôle de qualité de l'eau. Le GRD, Eli 10 SA fait ce travail et il nous assure que cette consommation d'eau est possible tous les jours. Les mesures sont faites. La plaine d'Areuse est donc sous contrôle. Les sources de Treyfont, Trois-Rods, Sur-la-Forêt, ainsi que l'eau qui vient de l'aqueduc sont tout à fait potables et elles sont utilisées pour diluer l'eau qui se trouve dans les pompes et les réservoirs d'Areuse. Cette dilution permet de descendre la mesure de 0,2 à 0,1, donc Boudry est « clean » et le Conseil communal suit cette affaire.

M. B. Geiser, en son nom, dit qu'il y a plus d'une année, le PLR a déposé la motion « favoriser les énergies renouvelables ». La réponse à cette motion n'est pas donnée ce soir. Elle devrait l'être pourtant. Il n'est pas satisfait de cette situation qui finalement verra cette motion traitée par un nouveau Conseil général. Il exprime donc ici son mécontentement, son insatisfaction et ses profonds regrets face à cette situation.

M. P. Quinche lui répond. Il est vrai que cette motion a été déposée le 16 décembre 2019. Au vu de la problématique qui est soulevée, cela demande malheureusement plus de temps. Il faut aussi dire qu'il y a eu d'autres préoccupations en début d'année. En tout cas, pour sa part, il a concentré tous ses efforts pour la sécurité, à cause du Covid-19 et cela ne lui a pas permis de se pencher sérieusement sur la motion pour amener le Conseil communal à apporter une réponse ce soir. En plus, il lui est arrivé ce problème de santé, ce qui l'a tenu complètement hors circuit. C'est vrai qu'il est dommage, mais il demande à l'assemblée de bien vouloir accepter de patienter encore quelques temps, afin que son successeur puisse traiter l'affaire avec les gens compétents. Il fait son mea-culpa, avec tout ce qui s'est passé, il a oublié de rappeler ce dossier à l'ensemble de ses collègues du Conseil communal.

M. B. Geiser comprend, mais ajoute que depuis ce soir, l'urgence est demandée.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il a plusieurs questions courtes qui intéressent également les citoyens de Boudry. Premièrement, il dit qu'un permis a été délivré pour la construction de places de parc comprenant l'abattage d'un arbre à la sortie de Boudry (route de Grandson). Il aimerait connaître les buts et les coûts de ces travaux.

M. J.-P. Leuenberger le remercie de cette question. Le but est de créer des places de parc supplémentaires pour la population et les citoyens. Le coût n'est pas encore arrêté, mais il a demandé un devis qui est de l'ordre de CHF 50'000.00. Par contre, l'arbre qui serait éventuellement abattu, sera replanté ailleurs, donc remplacé.

M. J.-D. Böhm demande à quoi servent les nouvelles places de parc, tracées en blanc sur la route de Grandson, entre l'auberge des Vieux-toits et le cimetière. De plus, il souhaite aussi savoir combien cela a coûté. Le parking du Pré-Zimmermann juste à côté est payant et il est toujours vide. Il demande quelle est l'augmentation du nombre d'habitants et les éventuelles nouvelles constructions dans cette zone qui justifieraient ces nouvelles places.

M. D. Schürch lui répond qu'il y a plusieurs raisons. Les places de parc tracées dans cette zone, qui est une zone 30 km/h, servent à faire des obstacles. Quelque chose de similaire avait déjà été fait à la rue des Prés. Il n'est pas possible de laisser une « avenue » en zone 30 km/h. Il faut soit mettre du mobilier urbain, soit créer des places de parc. Le coût est de CHF 1669.55.

M. J.-D. Böhm demande encore sous quelle réglementation seront ces places blanches.

M. D. Schürch lui dit qu'elles font partie de la Zone 1, la zone à vignettes.

M. J.-D. Böhm, concernant la pétition qui a été déposée en juin au sujet de la rue Louis-Favre. Il dit que depuis ce jour, il n'y a plus eu de nouvelles, il aimerait savoir où en est ce dossier.

M. J.-P. Leuenberger répond qu'en effet, le 29 juin 2020, la pétition a été déposée à la rue des Adoz 68, il y a eu un accusé de réception par la présence de l'administrateur. La réponse à une pétition doit intervenir dans un délai d'une année. Toutefois, il rappelle que pour cette rue Louis-Favre, une décision a été prise et elle n'a pas subi de recours. De plus, un arrêté a été sanctionné par le Conseil d'Etat pour lequel, il n'y a pas eu de recours non plus. Le Conseil communal n'a pas l'intention de revenir là-dessus. Cette affaire est close, la pétition pourra être classée. Cette réponse sera donnée, dans les prochains 6 mois, mais le plus vite possible évidemment.

M. J.-D. Böhm dit qu'à Perreux, une haie a été coupée sur plus de 200 m. Il aimerait savoir qu'elle en était la raison, quels sont les coûts et à charge de qui ? De plus, il aimerait savoir si c'est vrai qu'une arborisation est prévue dans les alentours du Centre d'hébergement.

M. J.-P. Leuenberger lui répond qu'il n'est pas prévu de faire une nouvelle arborisation dans ce quartier. La haie a été coupée, sur décision du Canton, après investigations de la police, parce qu'il y a un trafic de drogues qui s'est établi sur Perreux et la drogue était cachée dans cet ancien cimetière et dans la haie. Elle a été coupée par des privés, cela n'a rien coûté à la commune. Il cite encore l'émission de « Mise au point » qui a fait un reportage sur la drogue et le canton de Neuchâtel y était cité.

M. J.-D. Böhm pose encore une question concernant la nouvelle politique de stationnement. Il souhaite savoir si la vignette à CHF 200.00 permet de se garer librement et sans restriction dans les zones bleues et aux endroits où les heures sont limitées aussi. Dans la rue Louis-Favre, cette vignette de la zone 1 n'est pas valable, mais de quelle heure à quelle heure ?

M. D. Schürch lui répond que les règles à la rue Louis-Favre ne changent pas. Le parcage y est autorisé pendant une heure et cela dans le but de favoriser les places pour les commerces. Il n'est pas possible d'y « scotcher » sa voiture 24h sur 24h.

M. J.-D. Böhm donne sa dernière réflexion et question. Il dit que le Conseil communal prend des décisions qui impactent directement la vie des concitoyens, souvent de manière disproportionnée. Il demande s'il ne serait pas nécessaire de prendre en compte leur avis, ou du moins de les écouter, ceci afin de mener les projets conformes à la réalité du terrain. Les anciens boudrysan-ne-s connaissent bien leur quartier, pourquoi ne pas profiter de cette expérience.

M. J.-M. Buschini lui répond en lui disant que c'est un ancien boudrysan qui répond à un autre. Tout comme M. J.-D. Böhm, M. J.-M. Buschini y habite depuis plus de 60 ans. Il y est né, il connaît bien Boudry. Clairement quand les autorités communales, que ce soit le Conseil général ou le Conseil communal, prennent des décisions, malheureusement cela ne peut pas convenir à tout le monde. Pourquoi est-ce que les autorités devraient entendre davantage les anciens du village, dont il fait partie, plutôt que les nouveaux qui ont le même droit en tant que citoyens. Voilà sa réponse, il ne peut pas la donner plus précisément. La Suisse est un système démocratique, ce qui fait que chacun à sa voix. Chacun ici présent représente la population, tout comme les membres du Conseil communal et s'il leur est délégué un certain pouvoir ou une responsabilité, c'est pour qu'il en fasse usage.

M. J.-P. Leuenberger aimerait encore ajouter la chose suivante. Le mot disproportionné a été cité, il rappelle que ce n'est pas l'exécutif qui décide, mais bien le législatif. Donc si les membres du Conseil général décide sur les propositions du Conseil communal, ce sont eux les responsables de la disproportion.



M. J.-D. Böhm a une réflexion. Il estime qu'il y a plusieurs travaux à plusieurs endroits qui ont été fait, sans que le Conseil général en ait été informé. Ceci, peut-être, par la faute des représentants dans les différentes commissions qui ne rapportent pas à leur groupe respectif ce qui se passe en séance de commissions.

Encore une chose, M. J.-D. Böhm dit qu'il a reçu avec plaisir un bon de CHF 50.00 pour remplacer le souper du Conseil général. Il trouve que c'est une bonne idée et en remercie les auteurs. Simplement, il a été étonné de voir qu'il manquait le restaurant du Pré-Vert sur la liste. Il demande s'il a été oublié.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il ne s'agit pas d'un oubli, le secrétariat a pris contact avec chaque restaurant du territoire communal avant d'instaurer ces bons et deux établissements ont renoncé à participer à ce projet. D'ailleurs, les membres du Conseil général ne sont pas les seuls bénéficiaires, il y a également d'autres personnes qui en ont reçu.

M. J.-D. Böhm dit merci pour toutes ces réponses.

La séance est levée à 23h09.

Boudry, le 28 janvier 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire

*Alain Sandoz*

*Bob Thomson*